

De: Catherine Ternisien <[REDACTED]>
Envoyé: jeudi 27 février 2025 11:22
À: Enquête Publique
Objet: 3eme modification du plu existant

Monsieur.,

J'ai assisté le 27 juin 2024 à la réunion pour la révision du PLU qui était alors en voie de finalisation pour la fin d'année 2024, une réunion intermédiaire a été annoncée ce jour-là pour le mois d'août 2024 elle n'a jamais eu lieu.

Le 17 septembre 2024 la délibération du Conseil Municipal annonce la 3eme modification du P. L. U. existant:

La délibération note "Le premier(enjeu) consiste à préserver à long terme, la majorité du parc (la Moliere ,) notamment sur le plateau, dont la végétation concours à la coulée verte à renforcer au titre du programme de l'opération de Revitalisation territoriale. Il constitue par ailleurs, une partie importante de la trame verte et bleue en cœur de ville".

Le 11 février 2025 alors que la décision de la Mrae a été prise en Octobre 2024 Mr le maire Olivier Fabre donne tardivement par courrier au commissaire enquêteur Mr François Pauthé des précisions sur le projet pour l'emplacement choisi par la commune pour aménager "un terrain de sports homologué ainsi qu'un terrain permettant, par exemple la pratique du football à 8, ces nouvelles aires de jeux seraient réalisées en synthétique". Avec cette nouvelle information tardive du 11 Février 2025 une nouvelle étude environnementale ne devrait-t'elle pas avoir lieu ? cela ne va t'il pas concourir à l'artificialisation des sols du plateau et au déboisement (parc de la Molière)?

La commune de Mazamet avec la trame verte et bleue qui concerne le parc(plateau) se doit selon la définition :"de préserver et restaurer un réseau de continuité écologique pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire et se reposer". Dans ce parc de la Moliere nous trouvons de nombreux arbres dont des essences rares, il existe un parcours nature et un parcours pédagogique très appréciés en particulier lors des canicules. C'est l'intérêt général. Dans ce cas pourquoi vendre le STADE ?

Pour la vente des terrains destinés à de nouvelles implantations économiques y aura t'il des appels d'offres ? Ces entreprises sont-elles nouvelles ? ou s'agit-il d'agrandissement ou d'un déplacement ?

Que restera-t-il de la plaine basse du THORE si utile lors des inondations.?

Le camping de la Lauze fut fermé pour dégradation. Y'a t'il eu une enquête de police ? était-il assuré par la commune ? Si oui la commune a t'elle fait établir des devis par les assurances pour la réhabilitation de ce camping familial très apprécié par les touristes, les randonneurs avec un prix très abordable pour tous dans un cadre privilégié ?

C'est un type d'hébergement accessible à tous, c'est l'intérêt général.

Veuillez agréer monsieur le commissaire enquêteur mes salutations respectueuses.